**NOTE CONCEPTUELLE**

Conférence Ministérielle de Dakar sur le renforcement de l’etat de droit et la lutte contre la corruption

Organisée par les Gouvernements de la République du Sénégal, du Qatar et le Programme des Nations Unies pour le développement

**Résumé :** La présente note conceptuelle définit un cadre conceptuel pour la conférence sur le renforcement de l’état de droit et la lutte contre la corruption, prévue à Dakar du 2 au 4 Juin 2015. Cette conférence se fonde sur les discussions tenues lors du 13ème Congrès des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice pénale, concernant le dialogue en cours sur l’Agenda post-2015, spécifiquement l’Objectif 16 *« promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, pour un développement durable, fournir un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. »* Un accent particulier sera mis sur la façon dont ces discussions s’appliquent à l’Afrique de l’Ouest et au Maghreb. De même, elle prend en compte la vaste expérience du PNUD dans le soutien aux gouvernements nationaux, l’encouragement de l’état de droit dans les contextes du développement comme des transitions politiques, ce qui est encore renforcé dans le Résultat 3 (3.4 and 3.5) de son Plan stratégique[[1]](#footnote-1). Cela s’ajoute à d’autres mécanismes des Nations Unies, dans le but de renforcer l’état de droit, y compris la disposition du Point focal mondial pour la police, la justice et le système correctionnel ainsi que le mécanisme initial des droits de l’homme. **Le principal résultat de la conférence sera un communiqué identifiant un ensemble de priorités régionales qui soutiendront une initiative régionale sur l’état de droit et la lutte contre la corruption.** Les initiatives régionales seront appuyées par le Qatar et le Sénégal à travers le présence du PNUD aux niveaux national et régional.Les initiatives régionales vont adapter les approches transformationnelles au contexte régional – conciliant les priorités régionales identifiées pour faire respecter l’état de droit, garantir l’obligation de rendre compte et lutter contre la corruption. De même, l’initiative fournira un ensemble de meilleures pratiques qui contribueront au développement de la région.

1. **Contexte : Etat de droit et lutte contre la corruption en Afrique de l’Ouest et au Maghreb**

La légitimité de l’Etat repose sur les principes de la bonne gouvernance, et en tant que tel, le respect de l’état de droit et la garantie de l’obligation de rendre compte constituent l’épine dorsale des institutions démocratiques. Cependant, un certain nombre de facteurs entraver les efforts consentis par le gouvernement en vue du respect de l’état de droit et de garantir l’obligation de rendre compte par le biais d’institutions indépendantes. Parmi ces facteurs, on compte les défis du développement tels que la pauvreté, les infrastructures et les capacités limitées, d’autres facteurs tels que la violence armée et les conflits qui sapent non seulement les avantages de développement, mais ont également des répercussions néfastes sur l’état de droit et sur les diverses institutions publiques. En outre, l’effondrement de l’état de droit alimente directement la criminalité et la corruption, exacerbant ainsi les conflits et l’insécurité. De faibles institutions garantes de l’état de droit sont réputées compromettre la surveillance et les garanties contre l’immunité et la corruption, en particulier l’intégrité des institutions de justice ; et inévitablement, l’impact sur le développement économique et social. L’incapacité des Etats à honorer leurs engagements politiques à promouvoir l’état de droit et lutter contre l’immunité affecte la perception du public de la légitimité de l’Etat.

Aujourd’hui, dans la plupart des régions d’Afrique, il est prouvé que la corruption dans le système judiciaire est devenue le principal obstacle à l’accès des pauvres à la justice. Les conséquences de la corruption judiciaire sont aussi diverses que ses formes, l’impact le plus évident, étant bien sûr, est l’érosion de l’état de droit.[[2]](#footnote-2) Selon le Baromètre mondial de la corruption de 2003, le secteur judiciaire est la 5ème institution la plus vulnérable à la corruption. En 2013 : sur une échelle de 1 (le moins corrompu) à 5 (le plus corrompu), le score moyen en Afrique était de 4, allant de 2,5 à 4,4. Compte tenu de l’impact de la corruption sur l’état de droit, il s’avère impératif de mettre en place des mécanismes internes et externes de responsabilisation pour les juges, les procureurs, le personnel des tribunaux, la police et le personnel pénitencier, en vue de prévenir la corruption au sein de la magistrature et dans l’ensemble du système judiciaire.

Les régions de l’Afrique de l’Ouest et du Maghreb couvrent une grande partie du continent africain, avec une population de plus de 340 000 000 d’habitants[[3]](#footnote-3). Les deux régions sont très diverses et ont une combinaison complexe de développement et de contextes transitionnels. Bien que certains pays n’aient pas connu de conflit armé au cours de la dernière décennie, d’autres par contre demeurent fragiles et sont toujours confrontés à des conflits armés, à la prolifération d’armes et au déplacement de population. Avec la fragilité et la violence qui déferlent sur les frontières, la coopération transnationale et régionale est nécessaire pour relever les défis communs régionaux.[[4]](#footnote-4)

En appui aux régions de l’Afrique de l’Ouest du Maghreb, les questions et les défis propres à la région, y compris les similitudes et la complémentarité des institutions seront discutés et les domaines d’engagement prioritaires identifiés. L’identification d’un ensemble de priorités régionales et l'adoption d'une stratégie commune informera règle de l'assistance de la loi dans la région, et de compléter les cadres nationaux et régionaux existants.

1. **Justification et portée**

Le renforcement de l’état de droit est au cœur des efforts du PNUD visant à réaliser un développement humain durable et à éradiquer la pauvreté absolue. En appuyant le respect de l’état de droit, le PNUD contribue à la consolidation de la paix et de la gouvernance démocratique. Ces facteurs sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement économique et social. L’état de droit est également nécessaire pour réaliser une gouvernance inclusive et efficace et le respect des droits de l’homme.[[5]](#footnote-5)

Au Sénégal, le Gouvernement a proposé des plans de réforme de la justice dans le cadre de l’accomplissement de ses obligations internationales. Au Qatar, le Gouvernement s’est engagé activement dans l’harmonisation des lois nationales aux normes internationales ainsi que dans la lutte contre la corruption au sein de ses institutions nationales.

C’est dans ce contexte que le Gouvernement du Sénégal, le Gouvernement du Qatar, et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD), ayant une compréhension ferme et commune de la pertinence du respect de l’état de droit, s’associent dans une initiative conjointe visant à lancer le débat de la région sur la fourniture de services judiciaires efficaces. Cette conférence ministérielle favorisera les discussions sur ces questions. Elle facilitera consensus régional afin de tracer la voie à suivre pour faire respecter l’état de droit et relever les défis de la corruption dans les régions de l’Afrique de l’Ouest et du Maghreb. Cette conférence sera particulièrement axée sur le renforcement de la coopération transnationale et Sud-Sud en matière d’échange de capacités et de soutien mutuel dans la mise en œuvre des réformes. Les discussions seront orientées par la Charte des Nations Unies et documentées par le plan stratégique du PNUD 2014 – 2017 et un ensemble de mécanismes et cadres nationaux, régionaux et internationaux sur l’état de droit et à la lutte contre la corruption.

1. **Méthodologie**

La conférence de trois jours se déroulera en sessions plénières et sessions parallèles. Elle sera marquée par trois temps forts: la réunion des experts de haut niveau, la cérémonie officielle d’ouverture de la conférence présidée par Son Excellence le Président de la République du Sénégal, et la Conférence ministérielle clôturée par le Premier ministre du Sénégal.
La réunion des experts se penchera sur l’état de droit et la lutte contre la corruption en Afrique. Le thème sera introduit par deux consultants qui proposeront un document de capitalisation sur un échantillon de pays francophones et anglophones. Deux questions majeures seront également abordées au cours de la journée : Le développement d’initiatives conjointes par les pays, et l’engagement des partenaires à appuyer la promotion de l’état de droit et la lutte contre la corruption. Après la cérémonie officielle d’ouverture, des séances seront organisées en sessions plénières et sessions parallèles sur les six thèmes susmentionnés.
 Une série d’échanges sera ouverte aux participants qui discuteront et feront des interventions. Un document de synthèse (communiqué de presse) sera préparé et mis à la disposition de tous les participants à la fin de la conférence. Des représentants de missions et organisations internationales basées à Dakar et d’autres parties prenantes seront invités à la conférence.

1. **Objectif et résultats de la Conférence :**

L’objectif de la conférence est d’identifier un ensemble de priorités visant à faciliter le travail des institutions chargées du respect de l’état de droit et à lutter contre la corruption. La Conférence permettra d’identifier des priorités communes uniques au contexte des Etats de l’Afrique de l’Ouest et du Maghreb, en vue de renforcer la collaboration régionale dans le recherche de solutions aux défis qui interpellent les institutions garantes de l’état de droit.

**Le résultat de la conférence sera un communiqué identifiant un ensemble de priorités régionales qui soutiendront une initiative régionale sur l’état de droit et la lutte contre la corruption.** Les initiatives régionales seront appuyées par le Qatar et le PNUD, à travers leur présence aux niveaux national et régional. Les initiatives régionales aideront à définir des approches transformationnelles uniques pour la région grâce à des approches et collaborations novatrices. Ces initiatives répondent aux priorités régionales identifiées et nécessaires pour faire respecter l’état de droit, garantissent la responsabilisation et la lutte contre la corruption ; et fourniront un ensemble de meilleures pratiques qui contribueront au développement de la pratique dans la région.

1. **Les Organisateurs – Enseignements tirés des expériences**

Sénégal

Au lendemain des élections présidentielles qui se sont tenues au Sénégal au mois de février 2012 et l’entrée en fonction du nouveau Président en avril 2012, le Gouvernement actuel déclarait la réforme de la justice et le respect de l’état de droit comme des priorités.[[6]](#footnote-6) Le Président s’est engagé à entreprendre un certain nombre de réformes pour faire face aux défis urgents qui entravent l’accès à la justice au Sénégal, notamment la lutte contre la corruption, le renforcement de la confiance du peuple sénégalais dans son système judiciaire et l’accroissement de l’efficacité et de l’indépendance des instances judiciaires.

Qatar

Depuis 2002, le Gouvernement du Qatar a entrepris un vaste programme de réformes de la justice, y compris des efforts visant à aligner le cadre juridique national sur les normes internationales, et à lutter contre la corruption. L’expérience du Qatar en matière de renforcement des services juridiques et des mécanismes de surveillance, est reconnue à l’échelle internationale.

Efforts du PNUD visant à renforcer l’état de droit dans le développement et les situations post-conflit

Depuis 2008, le PNUD a établi un partenariat avec près de 40 pays pour leur apporter une assistance aux services de justice et de sécurité dans des situations de crise et de conflit. En raison de son expérience régionale, mais aussi de son expertise technique et opérationnelle, de nombreuses parties prenantes nationales perçoivent l’organisation comme un partenaire capable et digne de confiance dans l’application de réformes en matière de justice et de sécurité, suite à une crise ou un conflit. Grâce à son Programme mondial pour le renforcement de l’Etat de droit dans les pays en situation de fragilité touchés par la crise,[[7]](#footnote-7) le PNUD apporte son assistance dans cinq domaines clés : a) la réduction de la violence armée et la gouvernance du secteur de la sécurité ; b) la prise en charge des séquelles des conflits et la justice transitionnelle ; c) le renforcement de la confiance grâce à des institutions judiciaires et de sécurité responsables et accessibles ; d) l’amélioration de la fourniture de services judiciaires et de sécurité aux femmes et ; e) la promotion de la relance économique à travers l’état de droit.

1. **Principaux thèmes de discussion –** Deux thèmes de discussion avec des sous-thèmes traiteront des expériences nationales, identifieront des priorités et appuieront des recommandations concrètes.

1. **Etat de droit et Lutte contre la Corruption:**

a. Etat de droit et lutte contre la corruption *« la Corruption sape la démocratie et l’état de droit. Elle conduit à des violations des droits de l’homme. Elle érode la confiance du public envers le gouvernement »*.*[[8]](#footnote-8)* Elle change les règles du jeu en compromettant la légalité, par exemple lorsque le processus de promulgation d’une loi est obscure ; en portant atteinte à la sécurité juridique.

En Afrique, la preuve de l’impact négatif de la corruption[[9]](#footnote-9) sur la justice et l’état de droit qui a été accumulé au cours des dernières années a également contribué à mettre en exergue la nécessité de s’y attaquer. Selon le Rapport Mbeki, les ressources perdues du fait de la corruption et d’autres activités illégales coûtent à l’Afrique jusqu’à 50 milliards USD par an :[[10]](#footnote-10) montant suffisant pour combler les déficits financiers ci-dessus pour la réalisation des OMD et à la prise en charge des questions fondamentales de l’accès à la justice dans plus de 16 pays africains. Il existe un fossé à combler au niveau international, l’absence de preuve sur l’ampleur du problème, ses causes dans les pays, et plus fondamentalement, l’impact que les normes, standards et politiques ont sur le terrain. Contrairement à de nombreux autres secteurs, suffisamment d’efforts n’ont pas été déployés pour diagnostiquer la corruption dans le système judiciaire, son impact sur l’état de droit et les mesures de prévention[[11]](#footnote-11). **Cette conférence fournira également aux spécialistes une plateforme pour examiner les principaux liens opérationnels qui existent entre la justice et les institutions chargées du respect de l’état de droit, ainsi que leurs rôles respectifs dans la prévention et la lutte contre la corruption.**

1. Rôle de la Société civile dans la lutte contre la corruption

S’appuyant sur l’expérience des Etats membres, le rôle de la société civile et son interaction avec les institutions publiques, sera examiné afin d’établir une communication constructive et engagée au sein de la société civile et de la communauté dans son ensemble. Cette discussion sera essentielle pour promouvoir la responsabilité citoyenne dans le lutte contre la corruption et soulignera l’obligation des Etats membres de faciliter la communication constructive et d’assurer le fonctionnement de solides mécanismes de contrôle externe.

1. **Etat de droit et Reprise économique :**

Un système d’état de droit légitime est fondé sur la fourniture efficace de services de base tels que la santé et l’éducation – aussi bien à la population qu’aux acteurs économiques, assurant ainsi les infrastructures et le développement de la nation. L’insécurité et l’instabilité associées à la faiblesse des institutions, des politiques et des cadres juridiques ralentissent la reprise économique et une fourniture de service efficace et efficiente après un conflit. Un système judiciaire responsable est essentiel pour documenter une planification et une budgétisation stratégique nationale participative et intégrée. Cette discussion permettra de lier l’état de droit, les cadres juridiques, le fonctionnement des mécanismes d’arbitrage en vue de faciliter et d’accélérer la reprise économique, l’égalité économique étant une condition préalable à une reprise économique durable.

1. **Institutions chargées du respect de l’état de droit et Accès à la Justice :**
2. L’accès des femmes à la Justice :

La principale préoccupation est la garantie de la sécurité et de l’accès des femmes aux services judiciaires, notamment la proximité et l’accessibilité des fournisseurs de services de justice ; l’assistance judiciaire à travers l’appui parajuridique ; le conseil et la représentation juridiques ; la vulgarisation et la sensibilisation juridiques ; l’établissement de procédures judiciaires conviviales ; et les services de médiation pénale. Les mécanismes existants de protection des femmes contre la violence sexuelle et sexiste, ainsi que leur intégration plus importante dans les professions juridiques et d’application de la loi, seront également examinés, y compris la protection juridique active des femmes contre la violence sexuelle et sexiste. La garantie d’un accès équitable à ces services peut nécessiter un certain nombre de mesures en faveur des groupes marginalisés et vulnérables – dans une situation post-conflit, il est essentiel de prendre des mesures spéciales pour les victimes et les témoins (par ex. les crimes sexuels et sexospécifiques). En outre, les défis spécifiques à la fonctionnalité du système judiciaire et les processus de réforme aux niveaux national et local seront discutés, y compris des approches novatrices comme l’efficacité des tribunaux mobiles et des mécanismes informels. Dans cette session, les Etats membres discuteront de l’efficacité des tribunaux mobiles et la comparaison des services fournis par des mécanismes formels et informels sera étudiée sur la base d’expériences nationales. Le défi de la surveillance des mécanismes informels et leur alignement sur les normes internationales sera examiné dans le contexte des régions de l’Afrique de l’Ouest et du Maghreb.

1. Etat de droit et Justice transitionnelle :

**La discussion sera consacrée aux défis, aux manquements, aux enseignements tirés ainsi qu’aux meilleures pratiques relativement à l’indépendance de la justice et aux prestations de services dans les régions de l’Afrique de l’Ouest et du Maghreb.** Cette discussion sera axée sur les questions liées à l’accès à la justice, notamment : la proximité et l’accessibilité des fournisseurs de services de justice ; l’assistance judiciaire à travers l’appui parajuridique ; le conseil et la représentation juridiques ; la vulgarisation et la sensibilisation juridiques ; l’établissement de procédures judiciaires conviviales ; et les services de médiation pénale. En outre, pour assurer un accès équitable pour toutes les communautés, le rôle de la justice traditionnelle et son alignement sur le système formel et la norme internationale fera également l’objet de discussion. Cette discussion portera également sur les meilleures pratiques dans divers domaines de la justice transitionnelle, notamment : la facilitation du dialogue national et des processus de consultation au niveau local et à la base ; l’établissement des faits et de la vérité ; les réparations matérielles et symboliques ; la réforme institutionnelle comme garantie de non-répétition ; la justice pénale ; la protection des monuments culturels ; et la commémoration. Le séquençage des différents processus de justice transitionnelle, le rôle des Commissions Vérité et Réconciliation (CVR), les droits des victimes et la poursuite pénale des violations flagrantes des droits de l'homme seront abordés. La nécessité d’un soutien mutuel entre les organes de transition comme les CVR et les organes permanents tels que la Commission nationale des droits de l’homme sera également examinée.

1. **Solutions novatrices pour lutter contre la violence armée :**

La démocratie constitutionnelle dans les pays de l’Afrique de l’Ouest fait face à des défis importants allant de la violence intra-étatique à la violence armée sous-régionale. Des conflits internes de longue date, des interventions militaires occasionnelles et la violence liée aux élections sont des situations régulières dans de nombreux pays de la région. Ces conflits et la violence armée ont des impacts négatifs directs et indirects sur le développement humain. Les impacts directs qui comprennent les effets physiques immédiats de la violence armée, à savoir les décès, les blessures, les violations des droits de l’homme et d’autres crimes graves, ont des effets néfastes sur les moyens de subsistance et le développement. La violence armée, en particulier, a un effet disproportionné sur les groupes vulnérables ; la plupart des victimes étant généralement des femmes et des enfants. Par ailleurs, la violence devient récurrente dans de nombreux pays et oppose les communautés locales sur certaines questions politiques et /ou la concurrence pour le contrôle des ressources naturelles. Dans cette session, l’efficacité des mécanismes nationaux et régionaux, aussi bien formels qu’informels, sera discutée. Les Etats membres partageront leurs expériences et feront des recommandations pour trouver des solutions novatrices pour la prévention et la lutte contre la violence armée et les conflits entre les communautés. **Dans cette session, l’efficacité des mécanismes nationaux et régionaux sera discutée, notamment les mécanismes formels et informels. Les Etats membres partageront leurs expériences nationales et feront des recommandations pour trouver des solutions novatrices pour la prévention et la lutte contre la violence armée et la violence communautaire.**

**ANNEXE I**

**Contexte : Etat de droit et lutte contre la corruption en Afrique de l’Ouest et dans la Région du Maghreb**

Dans certains contextes, les avantages du développement et les réformes de la gouvernance ont été affectés par la prolifération des armes au milieu des guerres civiles et le débordement de violence. En outre, les vides en matière de gouvernance ou les espaces non gouvernés ont créé un vide comblé par les réseaux du crime organisé et les organisations terroristes comme Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Boko Haram au Nigeria et le Mouvement pour l’Unicité et le Jihad en Afrique de l’Ouest (MUJAO), qui intervient essentiellement au Mali. Cette vague de menaces à la sécurité pose un sérieux défi aux administrations locales, en particulier dans leur lutte contre la criminalité transfrontalière.[[12]](#footnote-12). Plus important encore, l’instabilité a entravé directement le développement du secteur public comme privé, et la prestation de services de base.

**Le récent rapport du Panel de Haut niveau sur l’Agenda de développement Post-2015 souligne que la bonne gouvernance et l’état de droit aux niveaux national et international sont essentiels au développement durable, en tant que catalyseurs de progrès en matière de développement et de résultats du développement en tant que tels.**[[13]](#footnote-13) A ce titre, l’engagement des Nations Unies à soutenir la gouvernance cible souvent les institutions judiciaires/chargées de faire respecter l’état de droit, peu développés, et qui peuvent connaitre des niveaux de corruption élevés.[[14]](#footnote-14) De plus, le PNUD a identifié l’accroissement du soutien technique et financier au renforcement de la gouvernance démocratique et, en particulier, l’accompagnement des gouvernements dans leurs efforts de lutte contre les menaces à la sécurité et dans la réforme des systèmes judiciaires de la région.[[15]](#footnote-15)

En conséquence, la reconnaissance, par les organisations régionales, de l’urgence de travailler ensemble pour veiller au respect de l’état de droit a été déterminante. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis en place un Cadre de Prévention des Conflits (2008)[[16]](#footnote-16) et a identifié un ensemble priorités en matière de justice et de sécurité, notamment la réforme du système judiciaire, la réconciliation, la restauration de la confiance aux institutions de gouvernance et l’application des politiques anti-corruption et l’obligation de rendre compte dans le secteur public. En 2011, le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest (UNOWA) a organisé une conférence sur l’impunité, la justice et les droits de l’homme en Afrique de l’Ouest, avec comme objectif le soutien de la CEDEAO sur ces questions. La conclusion de la Conférence a été la Déclaration de Bamako,[[17]](#footnote-17) dans laquelle les Etats de l’Afrique de l’Ouest ont identifié un ensemble de recommandations détaillées, notamment celles relatives à la justice, à la réconciliation et à la lutte contre la corruption. Les Etats du Maghreb ont affirmé leurs engagements à respecter l’état de droit et à lutter contre la corruption en rejoignant l’Union africaine dans l'instauration de l’état de droit et la prévention de la corruption[[18]](#footnote-18).

Enfin, la plupart des gouvernements de la région sont parties aux conventions internationales et régionales exposant les obligations des Etats eu égard à l’instauration d’institutions efficaces et responsables chargées du respect de l’état de droit. Cependant, la mise en œuvre de ces obligations a été difficile, surtout avec la situation politique dynamique et l’avènement de nouveaux acteurs, qui ont encore aggravé les défis qui interpellent les Etats de la région. Cela s’ajoute aux défis communs du développement transversal.

L’Article 11 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption dispose : « Compte tenu de l’indépendance des magistrats et de leur rôle crucial dans la lutte contre la corruption, chaque Etat Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, des mesures pour renforcer leur intégrité et prévenir les possibilités de les corrompre, sans préjudice de leur indépendance. » Aujourd’hui, dans la plupart des régions de l’Afrique de l’Ouest et du Centre, il est prouvé que la corruption dans le système judiciaire a est devenue le principal obstacle à l’accès à la justice pour les pauvres. Les conséquences de la corruption judiciaire sont aussi diverses que ses formes : l’impact le plus évident étant, bien entendu, l’érosion de l’état de droit. Non seulement, les criminels puissants échappent à la sanction, mais il est dénié aux citoyens ordinaires, en particulier les pauvres, un accès effectif à la justice. Par exemple, Transparency International a constaté dans une enquête auprès des ménages que les deux tiers des répondants qui s’étaient rapprochés des tribunaux de première instance ont versé des pots de vin de 108 $ environ par cas – soit environ un quart du revenu annuel moyen (TI 2007).

Selon le Baromètre mondial de la corruption 2013, le secteur judiciaire est la 5ème institution la plus vulnérable à la corruption. Les indices mondiaux (baromètre de TI, World Justice Project, etc.) montrent la perception largement répandue de la corruption judiciaire, qui ne diminue pas avec le temps. Selon le Baromètre mondial de la corruption de Transparency International (1000 répondants dans chacun des 100 pays et plus) : En 2013 : sur une échelle de 1 (le moins corrompu) à 5 (le plus corrompu), le score moyen en Afrique était de 4, allant de 2,5 à 4,4. Compte tenu de l’impact de la corruption sur l’état de droit, il s’avère impératif de mettre en place des mécanismes internes et externes de responsabilisation pour les juges, les procureurs, le personnel des tribunaux, la police et le personnel pénitencier, en vue de prévenir la corruption au sein de la magistrature et dans l’ensemble du système judiciaire.

La promotion de l’état de droit est une question d’appropriation et d’engagement politique, l’engagement de la société et la participation inclusive sont essentiels pour garantir des solutions durables aux défis qui interpellent l’état de droit. Ainsi, la réforme des institutions judiciaires, y compris pour les organismes d’application de la loi et de surveillance, est essentielle pour renforcer la confiance entre les individus, les communautés et l’Etat. L’existence de recours efficaces est également essentielle pour une stabilité et un développement durable, avec des mécanismes responsables et pacifiques pour revendiquer des droits et s’élever contre l’injustice.

**ANNEXE II**

**Les Organisateurs – Enseignements tirés de l’expérience**

Sénégal

Au lendemain des élections présidentielles qui se sont tenues au Sénégal au mois de février 2012 et l’entrée en fonction du nouveau Président en avril 2012, le Gouvernement actuel déclarait la réforme de la justice et le respect de l’état de droit comme des priorités.[[19]](#footnote-19) Le Président s’est engagé à entreprendre un certain nombre de réformes pour faire face aux défis urgents qui entravent l’accès à la justice au Sénégal, notamment la lutte contre la corruption, le renforcement de la confiance du peuple sénégalais dans son système judiciaire et l’accroissement de l’efficacité et de l’indépendance des instances judiciaires. En conséquence, le Gouvernement a pris des mesures pour réformer la Cour Suprême, rétablir la Cour d’Appel et les juridictions financières. En effet, au cours de cette dernière année, le Sénégal a impulsé un certain nombre de réformes en même temps qu’il s’attèle fermement à concrétiser ses engagements. L’expérience sénégalaise devrait être d’un apport précieux dans les discussions sur la justice transitionnelle, car reflétant un processus continu de reforme de la justice, et elle aidera également à documenter les recommandations de suivi énoncées dans le communiqué.

Qatar

Depuis 2002, le Gouvernement du Qatar a entrepris un vaste programme de réformes de la justice, y compris des efforts visant à aligner le cadre juridique national sur les normes internationales, et à lutter contre la corruption. L’expérience du Qatar en matière de renforcement des services juridiques et des mécanismes de surveillance, est reconnue à l’échelle internationale. En 2012, le Qatar était classé 27ème dans le rapport de l’indice de perception de la corruption de Transparency International ;[[20]](#footnote-20) Ce bon classement était attribué directement aux efforts du pays en matière de réformes judiciaires pour garantir la mise en place de mécanismes de responsabilité. Dans le cadre de sa contribution au soutien international à l’état de droit, le Gouvernement du Qatar a inauguré en avril 2012, le « Qatar Center for Rule of Law and Anti-corruption » (Centre Qatari pour l’état de droit et la lutte contre la corruption), institution spécialisée dans la recherche et le renforcement des capacités. En outre, l’Organisation des Nations Unies[[21]](#footnote-21) a désigné le Procureur général Dr Ali bin Fetais Al-Marri en qualité de Mandataire spécial des Nations Unies pour la restitution des avoirs volés.[[22]](#footnote-22) Cette nomination est le fruit de vastes efforts déployés par le Qatar en vue de lutter contre la corruption, et son rôle de premier plan joué dans la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.[[23]](#footnote-23)

Efforts du PNUD visant à renforcer l’état de droit dans le développement et les situations post-conflit

En Septembre 2012, le Secrétaire général a désigné le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) comme Point focal mondial (PFM) pour la Police, la Justice et les maisons de correction en situation de post-conflit et autres situations de crise. Depuis la prise de cette décision, le PFM a travaillé pour apporter une assistance en matière de respect de l’état de droit dans des situations de crise, à des fins de stabilisation et de développement, ce qui démontre d’un changement net dans la fourniture d’un appui des Nations Unies au respect de l’état de droit. Grâce au Programme mondial, le PNUD a jeté les bases nécessaires à l’amélioration de l’appui technique et opérationnel au respect de l’état de droit à travers le Point focal mondial. Ainsi, l’avantage comparatif de l’appui du respect de l’état de droit au niveau sectoriel des Nations Unies est mis à disposition grâce à la coordination rapide pour mieux appuyer les partenaires nationaux dans le renforcement de la fourniture de services de justice et de sécurité aux populations.

1. PS PNUD (2014 – 2017), Résultat 3 : Les pays ont renforcé leurs institutions en vue de fournir progressivement un accès universel aux services de base, Produit 3.4. : Fonctions, financement et renforcement des capacités des institutions de respect de l’état de droit, notamment l’amélioration de l’accès à la justice et à la réparation et le produit 3.5. : Les communautés et les institutions du secteur de la sécurité habilitées à renforcer la sécurité des citoyens et à réduire les niveaux de violence armée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Par exemple, Transparency International a constaté dans une enquête auprès des ménages que les deux tiers des répondants qui s’étaient rapprochés des tribunaux de première instance ont versé des pots de vin de 108 $ environ par cas – soit environ un quart du revenu annuel moyen (TI 2007) [↑](#footnote-ref-2)
3. Statistiques de la CEDEAO sans la Libye [↑](#footnote-ref-3)
4. From spoilers to state builders: constructive approaches to engagement with non-state armed groups in fragile states, Sukanya Podder, 2012. Voir : <http://www.oecd.org/dac/governance-peace/conflictandfragility/docs/5%20From%20Spoilers%20to%20Statebuilders%20.pdf> [↑](#footnote-ref-4)
5. UNDP rule of law annual reports, 2013 [↑](#footnote-ref-5)
6. <http://allafrica.com/stories/201209281572.html> [↑](#footnote-ref-6)
7. <http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/crisispreventionandrecovery/focus_areas/rule-of-law/> [↑](#footnote-ref-7)
8. Ban Ki Moon, Secrétaire Général des Nations Unies [↑](#footnote-ref-8)
9. Avec l’intensification constatée dans la radicalisation des jeunes et le trafic d’armes en Afrique de l’Ouest, la question de la corruption a gagné de l’ampleur au niveau régional, car elle est considérée comme un facteur majeur de la radicalisation accrue. A cet égard, la Conférence offrira également aux spécialistes un forum pour discuter de la corruption transfrontières et des mauvaises pratiques de l’état de droit qui propagent l’insécurité dans la région. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les flux financiers illicites ; le Rapport du Panel de Haut Niveau sur les Flux financiers illicites provenant d’Afrique [↑](#footnote-ref-10)
11. Alors que certains pays ont commencé à élaborer des indices de justice dont l’intégrité fait partie de l’une des 5 dimensions, la plupart des Etats africains ont accordé peu ou pas d’attention à la question de la corruption et de l’état de droit. [↑](#footnote-ref-11)
12. Déclaration du Président du Conseil de Sécurité sur « la Paix et la Sécurité en Afrique » (18 déc. 2013). Disponible au : <http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/PRST/2013/22> [↑](#footnote-ref-12)
13. Rapport du Panel de haut niveau sur l’Agenda de Développement post 2015. Disponible au : <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf> [↑](#footnote-ref-13)
14. Rapport du Secrétaire Général sur la situation dans la région du Sahel , disponible au <http://www.un.org/en/sc/ctc/docs/2013/2013-09-20_SG_Report_Sahel_EN.pdf> [↑](#footnote-ref-14)
15. Projet de Stratégie du PNUD pour le Sahel 2013-2017, Pour un Développement Humain Durable dans le Sahel, Document français final [↑](#footnote-ref-15)
16. <http://www.ecowas.int/publications/en/framework/ECPF_final.pdf> [↑](#footnote-ref-16)
17. <http://unowa.unmissions.org/Default.aspx?tabid=853> [↑](#footnote-ref-17)
18. Convention de l’UA sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (2003), Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (2007) et la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (1981). (le Maroc n’est plus membre de l’UA ) [↑](#footnote-ref-18)
19. <http://allafrica.com/stories/201209281572.html> [↑](#footnote-ref-19)
20. Transparency International Corruption perceptions Index table 2012, disponible au <http://www.transparency.org/cpi2012/results> [↑](#footnote-ref-20)
21. <http://unmultimedia.org/photo/detail.jsp?id=560/560569&key=21&query=category:Secretary-General&lang=&sf>= [↑](#footnote-ref-21)
22. <http://dohanews.co/un-names-qatar-attorney-general-al-marri-to-key/> [↑](#footnote-ref-22)
23. La Troisième Session a été tenue à Doha en 2009. [↑](#footnote-ref-23)